

DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 25 août 2016
Salle Proust

Dossier n° 2016-13 : 9 h 00 : extension de l'ensemble commercial E. Leclerc à Etalondes (76260) D925, rue de la briqueterie.

Composition de la commission :

- le maire d'Etalondes, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Bresle Maritime dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du pays interrégional Bresle Yères chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou monsieur Badredine DADCI (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

- Pour le département de la Somme :

- le maire de Mers-les-Bains, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
- monsieur Grégory VILLAIN ou madame Thérèse RAUWEL (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), personnalités qualifiées en matière d'aménagement du territoire et du développement durable ou monsieur Pascal LAGACHE (Association force ouvrière consommateur), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.

Dossier n° 2016-14 : 9 h 45 : restructuration de l'espace du palais à Rouen (76000), 8 allée Eugène Delacroix, par la création de 4 moyennes surfaces (3 dans le secteur non alimentaire et une dans le secteur alimentaire) et de 4 boutiques de moins de 300m², d'une surface totale de vente de 2 037 m², portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial l'espace du palais à 5 882 m².

Composition de la commission :

- le maire de Rouen, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Madame Dominique AUPIERRE ou madame Danielle PIGNAT, désignées par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;

- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement) ou monsieur Badredine DADCI (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

- Pour le département de l'Eure :
 - le maire de Pitres, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
 - monsieur Paul BERNARD, architecte, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire et du développement durable.